

**UNIVERSITÉ SORBONNE-NOUVELLE**  
**PARIS 3 ANNÉE 2024-2025**

**LES  
VOIX  
DU  
SILENCE**



©Getty - Gagged woman, close-up, blurred - Photos

**Article de vulgarisation scientifique**

**Marta Pascual Ferrer**

**M2 Géopolitique de l'art et de la culture**

# LA CENSURE DE LA MUSIQUE, UNE HISTOIRE ANCIENNE ?

La censure est un phénomène ancien et global, qui peut affecter à plusieurs échelles des populations et régimes variés. Même si généralement nous faisons l'association rapide entre censure et mécanismes des régimes totalitaires, nous ne rencontrons pas non plus une liberté d'expression totale dans des pays démocratiques.

Selon le dictionnaire Larousse, « Censure » viendrait à s'approcher du mot censeur qui, chez les Romains, était chargé de la surveillance des mœurs.

La censure fonctionne comme un acte qui engage d'un côté la création et d'un autre la réception. Pour la musique comme pour d'autres disciplines, l'autocensure faisait partie du quotidien dans la création et l'interprétation. Est-ce qu'un langage abstrait peut inciter des pensées

concrètes ou même faire « passer à l'acte » ?

Dans l'histoire de la musique, nous retrouvons la trace de la musique bannie ou mal vue, que cela soit associée à la folie (dans le Moyen Âge), au diable (notamment dans le concept de « *diabolus in musica* »), à la dégénération (« *musique de dégénérés* » appela le nazisme au jazz) ou à la subversion (tel que le rock apparaît pour l'Union Soviétique à son apparition).

Laurent Muraro, responsable de la programmation musicale du musée du Louvre définit le fou en musique comme celui qui est censé d'emmener la discordance et de renverser le pouvoir du monde.



Image 1: Affiche de l'exposition de "Musique dégénérée" (Entartete Musik) de 1938 au Kunsthalle de Düsseldorf.

D'un autre côté et plus récemment, les artistes ont été au centre des enjeux géopolitiques, comme pour l'élection américaine de 2024, où les *swifters* attendaient connaître l'inclinaison politique de Taylor Swift avant de se positionner.

certain poids dans l'échiquier politique.

Ce jeu d'influences est possible aujourd'hui encore plus qu'avant grâce à la résonance mondiale qui a l'industrie de la musique.

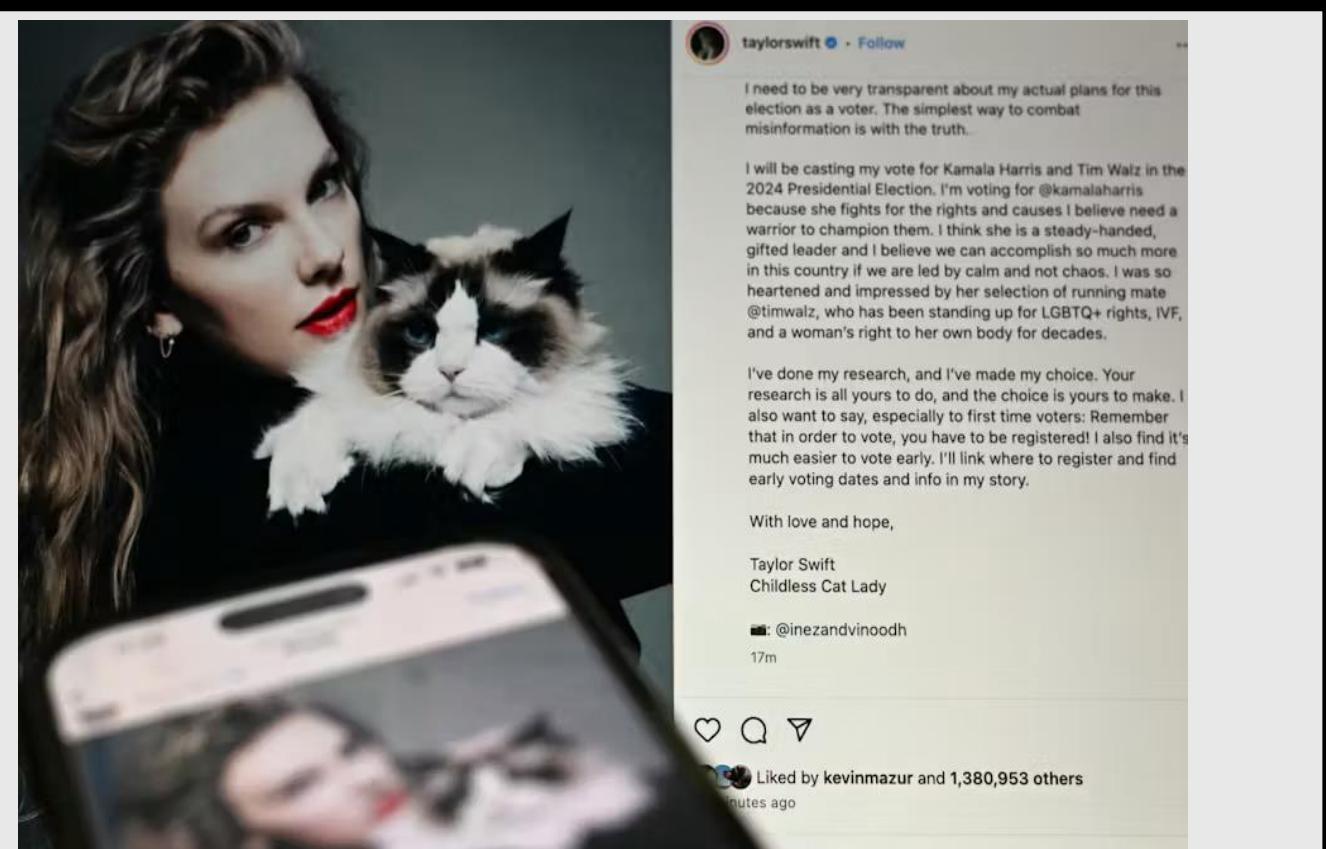


Image 2: Communiqué de Taylor Swift sur son Instagram, le 10.09.2024

Le message que la chanteuse poste début septembre est liké pour plus de 6M de personnes. Le contenu est clair : l'artiste appelle à voter pour Kamala Harris.

Donc la musique en elle-même ou les personnalités qui l'incarnent ont un

Le XXe siècle emmène des grands changements dans la musique. Dans un espace de temps relativement court, le secteur évolue rapidement des premiers enregistrements au téléchargement. En un peu plus de cent ans, la musique subit des

transformations et évolutions et elle se présente par exemple comme accompagnatrice indissociable de campagnes de publicité, comme fil conducteur pour des régimes totalitaires mais aussi comme élément subversif contre des gouvernements plus ou moins choisis. Des démocraties et des dictatures mènent des actions pour maîtriser l'expression musicale, sa création, son interprétation et sa diffusion.

Aujourd'hui cette diffusion et publication de contenu est accessible à un grand public, cela suffit d'un téléphone portable et une certaine aisance dans la maîtrise des réseaux sociaux.

Mais qu'en est-il de l'utilisation de la musique et de la création musicale dans les temps obscurs des grandes dictatures européennes ?

## LE XX<sup>e</sup> SIÈCLE EUROPÉEN ET LA MUSIQUE,

# PAR                    OÙ COMMENCER ?

L'Europe commence le siècle dans la joie et la bonne humeur de l'Exposition Universelle qui s'inaugure à Paris dès le 14 avril 1900 : Debussy, Saint-Saëns et Fauré sont des visiteurs importants. Mais tout va bientôt basculer dans le vieux monde : au moment où les compositeurs vont se demander comment composer « le chaos » et se renouveler, les tambours de guerre se réveillent dans la frontière franco-allemande. Le « Salomé » de Strauss en 1909 et le « Sacre du Printemps » de Stravinsky en 1913 seront mal accueillis et perçus par le public. Hélas, ils anticipent les horreurs de la Grande Guerre.

Mais l'histoire ne s'arrête là, tout au contraire, c'est le grand début de la musique qui « choque », qui « dérange », qui « heurte les sensibilités ». Elle réveille des consciences aussi et sert également comme moteur ou fond sonore de la manipulation de masses.

Après un temps heureux pendant les années folles, où le foxtrot et le jazz imbibent les soirées européennes, des temps sombres approchent à grands pas.

À la fin des années 30 la pause est terminée : Hitler reprend cruellement les rênes de l'Allemagne, tandis que Franco instaure une dictature qui durera 40 ans. Chez les Italiens, le fascisme s'est installé depuis 1922 avec Mussolini et la main de fer de Staline conduit l'Union Soviétique avec fermeté et sans hésitation.

La censure est liée à l'abus d'autorité, qui se veut au cœur des régimes totalitaires.

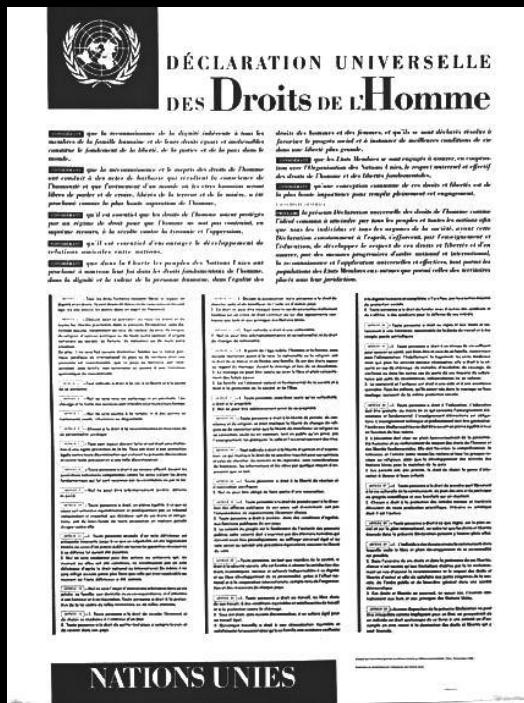


Image 3: Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, 1948.

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 emmène un certain soulagement chez certains et indifférence chez d'autres : dans l'ouest de l'Europe et déconnecté du reste du continent, l'Espagne suit son cours dans la répression jusqu'à 1976.

L'Espagne a une large tradition de censure qui remonte à l'époque des Rois Catholiques (Royaume de Castilla). Cela fut imposée par l'État et l'Église, qui formèrent un seul corps afin d'uniformiser la culture, la politique et la religion en se servant de la terreur et la violence. Pour rappel, l'Espagne a connu des nombreux régimes, en passant d'une Monarchie à une République puis Dictature puis retour à une Monarchie parlementaire cette fois-ci. L'Église s'est maintenue à tout moment comme une partie indissociable du pouvoir, en changeant de nom : Inquisition, Conférence épiscopale (cette dernière étant toujours d'actualité).

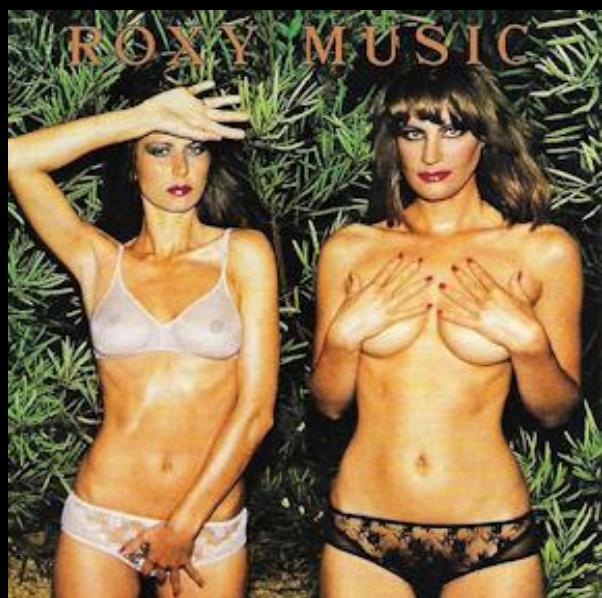
Dans le cas de l'Espagne, la censure ne peut pas être considérée isolément, mais plutôt intégrée dans un système de répression qui, dans ce cas, avait pour objectif l'anéantissement total de l'ensemble

de l'œuvre culturelle créée sous la Deuxième République, et assurer la pureté idéologique du nouvel État totalitaire. Avec la loi de presse de 1938, qui a été "provisoirement" en vigueur jusqu'en 1966, tous types de publications, ainsi que toute autre manifestation culturelle (conférences, films, pièces de théâtre, concerts...) ; et beaucoup d'écrivains - classés comme antifranquistes, ne pouvant pas être mentionné par les agences de presse, sont passé sous scrutin.

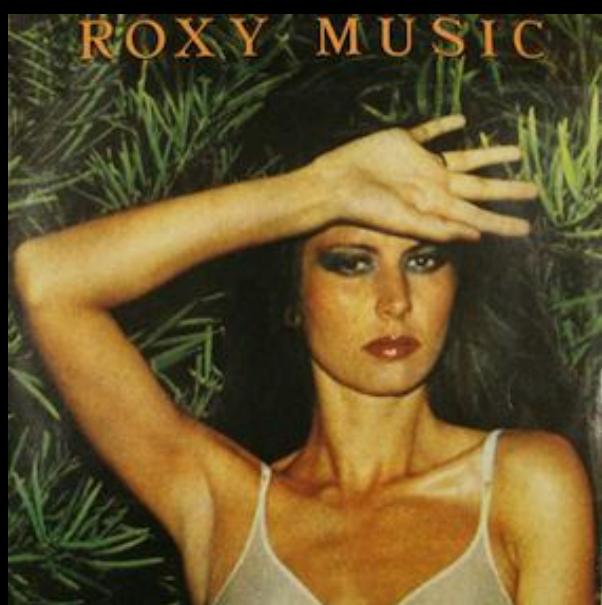
## MUSIQUE ET IMAGE, UNE SEULE CENSURE

Pour illustrer cette censure, nous pouvons comparer les deux couvertures du disque de 1973 de « Country Life » de Roxy Music. Dans celle de gauche, nous observons deux mannequins habillées en sous-vêtements et transparencies, avec un maquillage coloré et la peau bronzée

(signes de liberté, de temps libre, de vacances, en opposition à la femme de foyer et sans moyens propres qu'installe la dictature), tandis que dans celle à droite, nous avons la couverture qui a été acceptée en Espagne :



*Image 4: Couverture de Roxy Music originale.*



*Image 5: Couverture de Roxy Music, version espagnole*

Xavier Valiño nous montre dans son livre, *Veneno en dosis camufladas*, que les agents de la censure espagnole avaient souvent opté pour des couvertures alternatives pour la publication de disques en Espagne.



Image 6: Flyer de l'hommage à la Radio Pirenaica, tenu à São Paulo, 25.08.1962

Les émissions radio, appartenant à l'État, étaient contraintes de suivre les instructions précises de ce qu'il fallait ou pas publier.

**MAIS, NOUS RÉSISTONS !**

La « Radio Pirenaica » était la seule communication de radio non contrôlée par le Régime de Franco et qui arrivait de l'extérieur. Les Espagnols républicains et oubliés se cachaient pour l'écouter, dans une Espagne qui avait des oreilles partout.

Pour contrôler la population le mieux possible et étouffer toute possible résistance, les milices locales ont comme mission de punir et maîtriser les gens, qui sous les yeux attentifs de leurs bourreaux, vont aller sagement à l'Église et chanter le « Cara al sol » (chant franquiste) tous les matins à l'école.

Donc dans ce cadre-là, les opposés au régime vont écouter silencieusement la seule radio qui expliquera ce qui se passe à l'extérieur, et qui leur fera connaître les tubes des Beatles ou la montée d'Elvis Presley dans la scène du rock.

## **LES INJURIES À LA COURONNE**

Après la dictature, la Constitution espagnole verra le jour dans le soulagement et l'excitation de

connaître une nouvelle liberté d'expression... Donc cette censure préventive (avant création) sera remplacée par une censure répressive (après diffusion) et liberté se termine là où commencent les injures à la couronne et à l'État. Artistiquement le champ des possibles s'ouvre clairement mais... cette limite reste encore très marquée dans le secteur culturel.

Récemment il y a eu un cas célèbre en Espagne en ce qui concerne un musicien et sa condamnation à cause d'injures à la couronne : Pablo Hásel, rappeur espagnol, est condamné en 2021 à neuf mois et un jour de prison ferme et une amende de 5.040€ pour exaltation du terrorisme, plus 10.800€ qui s'ajoutent pour injures à la Couronne et 13.500€ pour des injures à l'État. Amnesty International se bat alors et présente plusieurs dossiers en s'appuyant sur la violation des droits humains, notamment au Tribunal Européen des Droits Humains. Amnesty International estime qu'il est crucial que les tribunaux reconnaissent que les lois qui criminalisent les insultes à la Couronne et aux fonctionnaires

constituent une restriction illégitime du droit à la liberté d'expression.

## DONC NOUS EN SOMMES-OÙ ?

La musique, la censure, l'Espagne, l'Europe... La musique et la diffusion ont été et sont instrumentalisés comme des éléments de pouvoir. Elles s'associent à des régimes pour de la propagande, font objet de rejet et de contrôle également. Il paraît un peu excessif pour un « loisir inoffensif » qui semble à priori la musique.

Mais si la musique classique continue à tourner dans les radios et l'enseignement au conservatoire s'encadre de mieux en mieux, les musiques contemporaines ou chargées de messages « controversés » sont poursuivies par la loi et la justice des autorités : les mœurs de l'univers féminin, la distance à la religion, le respect au régime... font partie des éléments à préserver pour ce(s) régime(s), mais aujourd'hui même... est-ce que les musiciens profitent d'une liberté

artistique et/ou de parole totale ? Où  
sont les limites maintenant ?

**Mémoire de master écrit par Marta PASCUAL FERRER**

**M2 Géopolitique de l'Art et la Culture**

**Dirigé par Laurent MARTIN**

**Université Sorbonne-Nouvelle Paris 3**

**Contact : [marta.pascual-ferrer@sorbonne-nouvelle.fr](mailto:marta.pascual-ferrer@sorbonne-nouvelle.fr)**